

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CG 2008/I - 5<sup>e</sup>/06  
Séance du 14 DEC. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Communication au Conseil Général

### **RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DES S.E.M.**

Le Conseil Général,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU La délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU La Loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,
- VU L'article 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'examen annuel des comptes des S.E.M. par les Collectivités Territoriales,
- VU Le rapport du Président du Conseil Général,
- VU L'avis de la Commission de l'Administration générale en date du 22 novembre 2007,

- Donne acte au Président de la communication relative au rapport annuel de fonctionnement des S.E.M.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER